Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260320-20260315-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
16 mars 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT, Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD, Christophe LE DANTEC, Martine TRUBUILT, Pascal LE GALL, Christine ROBIC, Kévin PEURON, Catherine LE ROY, Roger PERROT, Emilie CALLEWAERT, Alain JOUAN, Jean-Yves JEGO, Armelle RENAULT.

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER
Assesseurs : Emilie CALLEWAERT et Kévin PEURON

2026/03/15

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7-2 et L. 2122-10,
Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, conformément l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Liste candidate déclarée : 1

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260320-20260315-DE

Liste menée par Eléonore KOGLER :
- Eléonore KOGLER
- Thierry CHEVALHIER
- Marguerite GUYOMARD

1ER TOUR DE SCRUTIN
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 13
Majorité absolue des suffrages exprimés : 7
A obtenu : Liste menée par Madame Eléonore KOGLER : 13

Sont élus adjoints :
- **Eléonore KOGLER, 1ère adjointe**
- **Thierry CHEVALHIER, 2ème adjoint**
- **Marguerite GUYOMARD, 3ème adjointe**

Le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints est annexé à la présente délibération.

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

Eléonore KOGLER **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 20/03/2026
Transmis en Préfecture le 20/03/2026